



FORMATION COURTE

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (MAC SST) – RECYCLAGE

NIVEAU : Hors classification

FORMATION CONTINUE

Le sauveteur secouriste du travail (SST) a pour missions de porter les premiers secours à toute victime. Tous les 2 ans, le SST doit suivre une formation de « maintien et actualisation des compétences » (MAC) d'une durée minimale d'une journée (7 heures) en présentiel, lui permettant d'inscrire dans la durée ses compétences relatives à la prévention et au secours. À cette occasion, des évaluations certificatives sont de nouveau réalisées.

Documents de références technique et pédagogique de l'INRS



C'EST QUOI ?

Objectifs pédagogiques évaluables :

Maintenir et actualiser les compétences du sauveteur secouriste du travail

Vous serez donc capable de réagir face à toutes situations d'accidents du travail en :

- Protégeant la personne en danger,
- L'examinant,
- Sonnant l'alerte ou demandant à un collègue de le faire,
- Secourant la victime de façon adaptée.

Modes de validation & référence RNCP de la certification :

Formation certifiante de l'Institut National de Recherche et de Sécurité. Aucune inscription au RNCP ou RS. Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention de la nouvelle carte SST.

Durée et lieu :

7 heures, plusieurs sessions dans l'année, au CFPPA site de Saint-Pouange et/ou Bar sur Seine

Modalités d'alternance :

Aucune alternance

Modalités pédagogiques :

La formation se déroule en présentiel



POUR QUI ?

Public ciblé :

Formation ouverte aux salariés et chefs d'entreprise.

Prérequis & conditions d'inscription :

Avoir réalisé une formation SST Initiation et avoir obtenu le certificat SST au cours des 24 mois précédents la formation.

De 4 personnes minimum à 10 personnes maximum par groupe.



Débouchés

La formation MAC SST (Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail) est une compétence essentielle dans de nombreux secteurs professionnels. Certains métiers exigent même que leurs employés soient titulaires de cette certification.



Suite de parcours

Tous les 2 ans, le SST doit suivre une formation de « maintien et actualisation des compétences » (MAC) d'une durée minimale d'une journée (7 heures) en présentiel, lui permettant d'inscrire dans la durée ses compétences relatives à la prévention et au secours.

Un métier du vivant pour un avenir en mouvement !



QUEL CONTENU ?

Programme de la formation :

Tour de table, présentation de la formation et des modalités, le rôle du SST

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise – 5 min
- Réaliser une protection adaptée – 30 min
- Examiner la (les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en fonction du résultat à obtenir – 01h30
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours de l'entreprise – 15 minutes
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée – 01h00
- Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise – 5 minutes
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention – 5 minutes

Exercices sur des cas concrets et des mises en situation – 03h30

Bilan et Evaluation de la formation

Méthodes et accompagnements pédagogiques mobilisés :

Alternance de cours et mises en situation en salle. Matériels pédagogiques spécifiques.

Accompagnement du parcours : suivi des acquisitions. Un formateur référent tout au long de la formation.

Modalités d'adaptation de parcours :

Aucune adaptation du parcours.

Modalités d'évaluation des objectifs/blocs de compétences :

En vue du renouvellement du certificat de sauveteur secouriste du travail, l'évaluation des acquis se fait tout au long de la formation. Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des compétences sont maintenues selon les critères de la grille de certification. Sinon, le candidat devra se réinscrire à une nouvelle session de formation.

Un métier du vivant pour un avenir en mouvement !



BON À SAVOIR

Modalité d'évaluation de l'action :

La satisfaction de l'apprenant fait l'objet d'une évaluation.

Principaux indicateurs 2025 :

- Taux de réussite aux examens : nouvelle formation
- Taux d'appréciation des bénéficiaires : nouvelle formation
- Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : non concerné

Tarif :

Coût de la formation d'un parcours complet :

210 € pour les chefs d'entreprise

175 € pour les salariés

Mode de financements :

Des possibilités de prise en charge sont possibles selon la situation des candidats :

- VIVEA pour les chefs d'exploitation viticole, aide familial ou conjoint collaborateur, cotisant de solidarité à jour de leurs cotisations MSA,
- OCAPIAT pour les salariés viticoles avec le dispositif Boost Compétences.

Rémunérations : Aucune rémunération.



+ D'INFOS ET INSCRIPTIONS

CFPPA de l'Aube

Route de Viélaïnes

10120 SAINT-POUANGE

Tél. : 03.25.41.64.00

cfppa.st-pouange@educagri.fr

www.campusterresdelaubes.fr



Modalités de sélection :

Aucune sélection.

La formation ouvrira à partir de 4 inscrits confirmés 15 jours avant l'ouverture.

Délai d'accès : entre 1 et 12 mois en fonction de la date de la demande.

Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, le CFPPA de l'Aube soutient le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est à votre écoute pour analyser vos besoins, adapter et accompagner votre parcours de formation :

Linda CUYPERS - 03 25 41 64 00 - cfa.aube@educagri.fr